



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 111 de l'ordre du jour
Rapport du Secrétaire général
sur l'activité de l'Organisation

Lettre datée du 11 octobre 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration de la délégation japonaise, en réponse aux propos tenus le 9 octobre 2013 par le représentant de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'ONU exerçant son droit de réponse lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 111 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Motohide **Yoshikawa**



**Annexe à la lettre datée du 11 octobre 2013 adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent du Japon auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration de la délégation japonaise, en réponse aux propos
tenus le 9 octobre 2013 par le représentant de la République
populaire démocratique de Corée auprès de l'ONU exerçant
son droit de réponse lors de la soixante-huitième session
de l'Assemblée générale**

Le Gouvernement japonais rejette les propos tenus le 9 octobre 2013 par le représentant de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'ONU, exerçant son droit de réponse lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, au sujet des enlèvements et des programmes de développement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée.

Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a affirmé que la question des enlèvements avait été réglée, contredisant ainsi les consultations de travail qui avaient réuni le Japon et la République populaire démocratique de Corée en juin 2008, au cours desquelles le pays était revenu sur sa position selon laquelle « la question des enlèvements était réglée », et allant à l'encontre de l'accord conclu en août 2008 qui définissait les objectifs et les modalités d'une enquête complète sur la question. La question des enlèvements constitue une grave atteinte à la souveraineté du Japon ainsi qu'à la vie et à la sécurité des citoyens japonais. Le Gouvernement du Président Abe est conscient qu'il s'agit d'une question prioritaire à régler d'urgence et bien décidé à agir dans ce sens. Le Japon exhorte la République populaire démocratique de Corée à assurer la sécurité et le retour immédiat de toutes les personnes qui ont été enlevées, à rendre compte de manière détaillée de chacun de ces enlèvements et à en extradier les responsables. Comme cela a déjà été indiqué, notamment par le Rapporteur spécial, les personnes enlevées par la République populaire démocratique de Corée n'étaient pas uniquement de nationalité japonaise. Le Japon prie instamment le pays de répondre aux inquiétudes de la communauté internationale au sujet des enlèvements et d'autres violations des droits de l'homme.

Les programmes de développement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, tout comme les activités qu'elle mène dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium, constituent de graves violations des résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Les programmes de développement de missiles nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée sont absolument inacceptables, constituent un défi de taille pour le régime international de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et menacent gravement la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est et pour l'ensemble de la communauté internationale. De récents rapports indiquent par ailleurs que la République populaire démocratique de Corée a remis en service le centre de recherche scientifique nucléaire de Yongbyon. Si ces informations sont exactes, la République populaire démocratique de Corée a commis une nouvelle violation des accords conclus dans le cadre des pourparlers à six pays et des résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

Le Gouvernement japonais exhorte la République populaire démocratique de Corée à régler une fois pour toutes la question des enlèvements et à respecter pleinement la totalité de ses obligations et engagements internationaux, notamment les résolutions du Conseil de sécurité et la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle de pourparlers à six pays.
